



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°2023-159

**Objet : Autorisation de voirie
Voie verte à proximité du
646 route du Couardet
Raccordement sur réseau eaux
usées et création d'une boîte
Du 05 juin au 09 juin 2023
ARTPP**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 relatif aux missions de sécurité publique ; L 2212-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire notamment en matière de sécurité, tranquillité, salubrité publique ; à la circulation et protection de l'environnement ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le décret N° 64.262 du 14 mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques des alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

VU la demande présentée le 26 mai 2023 par l'entreprise ARTPP domiciliée à la Savattaz, LE BOUCHET (74230) et représentée par Mr Patrick DEHONDT en vue de réaliser les travaux suivants :

- **Objet :** Raccordement eaux usées et création d'une boîte
- **Lieu :** Voie verte à proximité du 646 route du Couardet
- **Période :** Du 05 juin au 09 juin 2023

Considérant qu'il y a lieu de réglementer et de sécuriser la circulation dans le secteur concerné ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'entreprise ARTPP de Le Bouchet est autorisée à réaliser les travaux susvisés sur la voie verte à hauteur du 646 route du Couardet du 05 juin au 09 juin 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, l'entreprise sera autorisée à empiéter sur la chaussée. La circulation devra être organisée selon la nécessité sécuritaire et la visibilité des extrémités du chantier. La circulation sera régulée par alternat manuel, la vitesse limitée à 25 km/h et le dépassement interdit. Seul sera autorisé le stationnement des engins nécessaires au chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation routière appropriée, conforme à la réglementation en vigueur, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux laquelle sera seule responsable en cas d'accident.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services

Le chef de la Police Municipale

La brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex

Le Directeur des Services Techniques municipaux,

L'entreprise ARTPP représentée par Mr DEHONDT Patrick

Le Syndicat Mixte du La d'Annecy SILA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

Fait à DOUSSARD, le 26 mai 2023,
Le Maire, M. Michel COUTIN